

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 25 JANVIER 2024

DEL-2024-18

L'An deux mille vingt-quatre, le 25 janvier, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 18/01/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Étaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :

Titulaires : Mmes LAFARIE, PARIS, PESSEY-MAGNIFIQUE,
MM. BACHELLARD, BARRY, BARTHALAIS, COUTIER, MARIAS, PAULY, PEUGNIEZ.

Suppléants : M. GAILLARD.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :

Titulaires : MM. BARBIER, BOUVARD C, BUFFLIER, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, DUNAND, FONTAINE, GAUDIN, GYSELINCK, PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

Suppléants : MM. CARME, GENIN.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :

Titulaires : Mme TARAGON,
MM. AEBISCHER, CHENEVAL P, HACQUIN, LARCHER, SIBILLE.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :

Titulaires : MM. DEAGE, MATHIAN.

Suppléants : .

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. BOISIER, REY.

Suppléants : .

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : M. CARTIER.

Suppléants : .

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :

Titulaires : MM. BAUD-GRASSET, DAVIET.

Suppléants : .

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Titulaires : Mme MAYORAZ,
MM. FROSSARD, GEORGES, GRANGER, ROLLIN.

Suppléants : .

Avaient donné pouvoir :

Mmes AUDETTE, WENDLING,
MM. BOUCLIER, EVERAERE, GILET, LEOTY, MARTIN-COCHER, SADDIER.

Étaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, MUGNIER,
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BARON, BLOUIN, BONTEMPS, BOUCHET, BOUVARD M, BURNET, CALLET, CALONE, CAVAREC, CHARBONNIER, CHARLOT-FLORENTIN, CHARRAT, CHASSAGNE, CONDEVAUX JF, DEFAGO, DEPLANTE, DERONZIER, DUGAVE, FRANCOIS, GENOUD, GILBERT, GILLET, GONDA, GUILLOTTE, HAVEL, HENON, HERBRON, JACQUES, JOURNE, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEROY, LOMBARD, MEYNET-CORDONNIER, OBERLI, PELLARIN, PEROU, PERRET, ROSSINELLI, RUBIN, SERMET-MAGDELAIN, SONNERAT, TOURNIER, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CARRERA, GIZARD, KHAY, JAILLET,
MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, JEZEQUEL, LOUVEAU, RACAT, SOULAS, VIVIAN : du SYANE
M. PAILLOLE : de Syan'EnR.

Membres en exercice :	103
Présents :	44
Représentés par mandat :	8
Membres habilités à prendre part au vote :	103
Votants :	51

Objet : SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE SYAN'ENR - AUGMENTATION DE CAPITAL

Exposé du Président,

Pour l'examen de ce dossier M. STEYER quitte la séance. Le nombre de votants est donc de 51.

La Société d'Economie Mixte (SEM) SYAN'ENR a été créée, à l'initiative du SYANE, le 17 octobre 2017.

Née de la volonté des collectivités de Haute-Savoie de soutenir le développement des énergies renouvelables en partenariat avec les communes et les intercommunalités, elle dispose depuis sa création d'un capital de 1.000.000 € et réunit les associés suivants :

- Le SYANE, à hauteur de 71 % du capital ;
- SIPENR (émanation du SIPPAREC), à hauteur de 9,5 % du capital ;
- ESSPROD (émanation de la SEM Energie et Services de Seyssel), à hauteur du 9,5 % du capital ;
- RETPROD (émanation de la Régie du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Vallée de Thônes), à hauteur du 10 % du capital.

En plus de ses 3 centrales photovoltaïques déjà en service, pour un total de 416 kWc, la SEM SYAN'ENR porte actuellement le développement de nouveaux projets d'installations photovoltaïques et hydroélectriques sur le territoire de la Haute-Savoie pour une puissance cumulée de plusieurs mégawatts.

Afin de financer les études nécessaires au développement de ces nouveaux projets, une avance financière du SYANE d'un montant de 500.000 €, en Compte Courant d'Associés, a été validée lors du Comité syndical du 7 juillet 2022.

Le portefeuille de projets à construire et à développer continue de s'enrichir. Il a fait l'objet d'une analyse complète par le cabinet ESCLAT CONSEIL. Ainsi en 2024, les principaux investissements porteront sur :

- la construction de la centrale photovoltaïque de l'extension du gymnase de SAINT-JORIOZ ;
- la poursuite du développement des projets photovoltaïques au sol de LA CHAPELLE-RAMBAUD et CLARAFOND-ARCINE ;
- la poursuite du développement des projets hydro-électriques de FILLIERE, GLIERES-VAL-DE-BORNE et PASSY.

En considérant que SYAN'ENR apporte 20 % de fonds propres, les 80 % restants étant amenés par de l'emprunt bancaire, l'ensemble des projets représenteront un investissement de 9 M€ portés par SYAN'ENR. En rajoutant la part des investissements portés par les partenaires avec lesquels SYAN'ENR co-développe certains projets, le montant total des investissements concernés se porte à 34 M€ investis sur le territoire.

L'intégralité du portefeuille des projets de SYAN'ENR a fait l'objet d'une analyse complète par le cabinet ESCLAT CONSEIL, spécialisé dans le domaine. Cette étude est disponible sur demande.

Le taux de rentabilité interne (TRI) actionnaire de l'ensemble du portefeuille de projets de Syan'EnR est d'environ 4 %.

Afin d'accompagner ces développements, tout en conservant un capital de SYAN'ENR suffisant pour couvrir les frais de fonctionnement et de développement de la structure, le principe d'une augmentation de capital de SYAN'ENR a été validé par son Conseil d'Administration le 29 novembre 2023.

Le SYANE a intégré dans son Budget Principal en 2023 un nouvel apport de 500.000 € à SYAN'ENR. Ce montant a été engagé en 2023 et reporté sur 2024.

Les actionnaires ESSPROD et RETPROD ont validé, lors de leurs conseils de gouvernance du 13 décembre 2023, le principe de leur participation à l'augmentation de capital de SYAN'ENR, en maintenant leurs participations respectives à hauteur de 9,5 % et 10 % du capital total de la SEM.

Lors du Conseil d'Administration de SYAN'ENR du 29 novembre 2023, l'actionnaire SIPENR a indiqué ne pas être en mesure de participer à l'augmentation du capital. Sa participation restera donc inchangée à hauteur de 95.000 €.

A l'occasion de cette augmentation de capital, et afin de réduire le montant devant être apporté par les actionnaires initiaux de SYAN'ENR, il est envisagé de faire entrer une ou plusieurs banques au capital de SYAN'ENR. Dans les scénarios envisagés, la part du SYANE dans la SEM SYAN'ENR resterait supérieure à 60 %.

Le Comité syndical sera amené à délibérer à ce sujet lorsque les discussions entamées avec les banques seront finalisées.

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver le principe d'une augmentation de capital de la SEM SYAN'ENR, pour permettre notamment les apports financiers du SYANE, d'ESSPROD et de RETPROD ;
2. à approuver un apport de 500.000 € du SYANE au capital de la SEM SYAN'ENR.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE